

C'était le 20 février dernier, le premier épisode d'une crise des déchets interne au territoire de la communauté de communes Pasquale-Paoli (CCPP). Ce jour-là, Jérôme Negrone, maire de San Lorenzu, décide de fermer la déchetterie qui se trouve sur sa commune et dans laquelle devaient être entreposées des balles d'ordures ménagères en provenance de toute l'interco.

Il affichait alors sa « surprise » d'apprendre que le site était « en pleine préparation » et rappelait que l'accord qu'il avait préalablement donné par le biais d'une convention signée avec la CCPP et le Syvadec ne l'avait été que « dans un esprit de solidarité, en novembre dernier, au plus fort de la crise des déchets et dans l'attente du 1^{er} janvier 2020 suivant les capacités administratives de traitement des deux ISDND* en activité ».

Renvoyant « chacun face à ses responsabilités », le premier magistrat avait donc fermé l'installation dès le 22 février. En parallèle, Paulu Santu Parigi, président de la communauté de communes, annonçait se trouver « dans l'obligation d'identifier un nouveau site de stockage dans les plus brefs délais » : « À défaut et dans l'attente, aucun apport d'ordures ménagères ne peut être fait au Syvadec. »

Le 3 mars, deuxième épisode. La communauté de communes Pasquale Paoli diffuse un communiqué à ses administrés, dans lequel elle annonce l'arrêt total du ramas-



La déchetterie de San Lorenzu est fermée depuis le 22 février. Sur tout le territoire de la comcom, la collecte des déchets est suspendue.

JLANNOT FILIPPI

sage des ordures ménagères (OM), « n'ayant plus d'exutoire » depuis le 21 février : « Ayant à ce jour stocké un maximum d'OM dans nos camions, qui sont désormais saturés, nous sommes contraints d'arrêter définitivement la collecte de ces dernières et cela pour une durée indéterminée. »

Une mesure qui ne concerne pas les bacs de tri : « La collecte du tri sélectif continue. La communauté de communes met à disposition de sa population des sacs de tri sélectif afin de faciliter l'apport des déchets aux bacs et bornes et des composteurs individuels pour les biodéchets. » Pour la CCPP, c'est le Syvadec qui est à condamner : « Une fois de plus, nous sommes les otages de cette situation et une crise

sanitaire se dessine. Les efforts faits au niveau du fonctionnement, avec une baisse de plus de 25 % des coûts, se trouvent anéantis par l'augmentation de la cotisation Syvadec.

« Ayant toujours assumé nos responsabilités et nos compétences, c'est-à-dire la collecte des déchets ménagers et assimilés, nous sommes au regret de voir encore le Syvadec casser le bon déroulement des choses.

« La veille des élections n'étant apparemment pas propice à trouver des solutions, nous tenions à informer la population ainsi que les différents partenaires de la situation inadmissible dans laquelle est plongé notre territoire, en attendant les prochaines instructions du Syvadec... »

Nouveau rebondissement hier avec une nouvelle communication de la comcom. Là encore, c'est d'abord au Syvadec que l'on s'en prend, affirmant qu'« alors que la collecte continue sur Ajaccio, Corte, Bastia... là où les décideurs ont la main sur les structures et les moyens propres au syndicat, nos villages de l'intérieur se retrouvent victimes et otages de cette situation ».

« Désordre issu de la mauvaise gestion du syndicat »

Et d'ajouter : « Au cœur d'une crise sanitaire et conscients que cela risque de perdurer dans le temps (jusqu'à la fin mai), nous n'avons plus aucune directive ni nouvelles du Syvadec. Nous rappelons, si cela est nécessaire, qu'il est l'établissement public de valorisation des déchets de Corse et qu'il a pour mission de traiter les déchets résiduels non valorisables en exerçant sa compétence en lieu et place des intercommunalités adhérentes. »

En réaction, les délégués de l'FPCL - les titulaires Jean-Michel De Meyer et Amandine Burguet-Moretti et les suppléants Simon Venturini et Lucien Costa - « ont décidé, ce jour, de démissionner de leurs fonctions au sein du Syvadec et de ne plus cautionner ce désordre issu de la mauvaise gestion du syndicat ».

MORGANE QUILICHINI

* Installation de stockage de déchets non dangereux.